



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kolly Nicolas

2019-CE-177

### Déménagement de la police de sûreté : état des lieux

#### I. Question

Le 13 septembre 2018, le Grand Conseil a accepté le décret « 2018-DAEC-83 » concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 11 500 000 francs, soit 9 800 000 francs pour l'achat des immeubles et 1 700 000 francs pour le crédit d'étude en vue de l'acquisition du bâtiment Boschung, à Granges-Paccot.

Selon le décret précité, l'acquisition de ce bâtiment a pour but d'y implanter la police de sûreté afin d'y créer des synergies avec la Police cantonale déjà implantée à Granges-Paccot.

Par la présente question écrite, je souhaiterais avoir un état des lieux de la situation et remercie, par conséquent, le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions qui suivent :

1. Quel est le calendrier du déménagement de la police de sûreté sur le site acquis à Granges-Paccot ?
2. Qu'advient-il des actuels locaux de la police de sûreté après son déménagement à Granges-Paccot ?
3. Si les synergies évoquées avec la gendarmerie sont évidentes, force est de constater que la police de sûreté travaille davantage avec le Ministère public. Aujourd'hui, l'emplacement à côté du Ministère public est idéal afin de permettre des synergies entre ces autorités, notamment dans des enquêtes complexes. Comment les liens avec le Ministère public seront-ils maintenus après le déménagement de la police de sûreté ?
4. Les collaborateurs de la police de sûreté ont-ils été consultés par rapport à ce déménagement ? Si oui, quel est leur avis sur la question ? En outre, ont-ils été consultés dans le cadre des travaux à effectuer aux bâtiments Boschung, en particulier par rapport à leurs besoins ?

26 août 2019

#### II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la valorisation du bâtiment Boschung. Il relève toutefois que de nouveaux projets d'implantation et de développement sur le site « Englisberg – Madeleine » à Granges-Paccot imposent de faire une réflexion plus globale sur l'utilisation des bâtiments et terrains disponibles. Il s'agit notamment d'un éventuel déménagement sur ce site du Service de la protection de la population et des affaires

militaires. Des réflexions sont également en cours sur une éventuelle création d'une Centrale d'engagement, de conduite et d'alarme fribourgeoise (CECAF) regroupant les numéros d'urgence 117, 118 et 144. Ces deux options, intervenues ultérieurement à l'acquisition du bâtiment Boschung, retardent quelque peu la mise en œuvre du seul projet « Boschung », pour des raisons évidentes d'efficience.

Cela étant, le Conseil d'Etat répond aux questions comme suit.

*1. Quel est le calendrier du déménagement de la police de sûreté sur le site acquis à Granges-Paccot ?*

Il convient de préciser que les locaux actuels permettent à la police de sûreté de remplir ses missions sur les plans opérationnels, judiciaires et techniques. Toutefois, compte tenu de l'évolution de la criminalité et des réponses futures qu'il y aura lieu d'apporter, une réorganisation de la Police de sûreté dans les trois à cinq années doit être planifiée. C'est dans ce sens, et en tenant compte du temps nécessaire à la planification et à la validation des besoins ainsi qu'aux travaux de transformation et de construction, que le Conseil d'Etat a sollicité le Grand Conseil pour l'acquisition du bâtiment Boschung à Granges-Paccot.

Pour la Police de sûreté fribourgeoise, le futur se caractérise par l'importance du développement des secteurs techniques centraux au profit des opérations tels que l'analyse du renseignement, le traitement rapide des traces, l'acquisition des preuves numériques, l'acquisition technique de la preuve, la coordination judiciaire intercantonale et internationale, etc.

Les besoins de la police de sûreté en termes de locaux et d'infrastructures, actuels et futurs, sont en cours d'analyse. Le lancement du concours d'architecture est prévu pour le printemps prochain. Un avant-projet devra ensuite être développé courant 2021 et, si ce calendrier peut être respecté, la demande de crédit de construction sera soumise au Grand Conseil en 2022. Sans opposition en cours de procédure, le déménagement de la police de sûreté est prévu pour 2025/26.

*2. Qu'advient-il des actuels locaux de la police de sûreté après son déménagement à Granges-Paccot ?*

Une première analyse de faisabilité a démontré que ce bâtiment pouvait accueillir différentes affectations ou services. Les réflexions sont toujours en cours, dans le cadre de la politique immobilière du Conseil d'Etat visant à accroître la part d'immeubles administratifs en sa propriété et ainsi de réduire la charge immobilière de l'Etat.

*3. Si les synergies évoquées avec la gendarmerie sont évidentes, force est de constater que la police de sûreté travaille davantage avec le Ministère public. Aujourd'hui, l'emplacement à côté du Ministère public est idéal afin de permettre des synergies entre ces autorités, notamment dans des enquêtes complexes. Comment les liens avec le Ministère public seront-ils maintenus après le déménagement de la police de sûreté ?*

Le Conseil d'Etat ne peut pleinement souscrire à la hiérarchisation des synergies évoquée. Premièrement, tant la gendarmerie que la police de sûreté sont subordonnées au Ministère public dans la gestion des affaires. De plus, bien que la gendarmerie collabore également régulièrement et étroitement avec le Ministère public et même si elle rayonne de manière décentralisée dans le canton, la relation de travail avec le Ministère public est très bonne. Ensuite, les deux corps de la police opèrent sur l'ensemble du territoire cantonal de manière de plus en plus souvent conjointe ou

complémentaire. Enfin, la digitalisation des actions administratives et judiciaires transforme davantage la notion de synergie que l'activité dans le terrain et au profit des opérations.

Ceci dit, le futur bâtiment de la police de sûreté sera situé à moins de 4 km (soit environ 10 minutes en transports publics) de l'actuel emplacement du Ministère Public. Cette distance relative n'affectera pas les relations avec les magistrats au point de les péjorer. En comparaison, la distance entre le Ministère public vaudois, situé à Renens, et la police de sûreté vaudoise, située à la Blécherette sur les hauts de Lausanne, paraît bien supérieure alors que cette distance ne semble pas, à notre connaissance, porter préjudice au traitement des affaires. Il peut même être affirmé que cette petite distance serait de nature à améliorer l'efficacité des échanges tout en favorisant les moyens de communication à distance.

Un autre aspect peut encourager une distance, même minime, entre les deux entités, à savoir les procédures pénales à l'encontre des policiers. Opérant comme autorité de poursuite, il peut paraître opportun que les magistrats saisis et les policiers entendus ne partagent pas les mêmes espaces de travail pour des questions d'impartialité et de crédibilité.

*4. Les collaborateurs de la police de sûreté ont-ils été consultés par rapport à ce déménagement ? Si oui, quel est leur avis sur la question ? En outre, ont-ils été consultés dans le cadre des travaux à effectuer aux bâtiments Boschung, en particulier par rapport à leurs besoins ?*

L'affectation des infrastructures au profit de la Police cantonale est de la compétence de la DSJ en collaboration avec la DAEC. Si la Police peut émettre des propositions, elle n'en reste pas moins soumise à la décision de l'autorité politique.

Dans cette optique, le personnel n'est jamais consulté autrement que dans l'optique de contribuer à une réalisation efficace et adaptée des constructions et/ou rénovation de locaux dont elle peut bénéficier. C'est le cas pour l'ensemble des postes occupés présentement par la Police cantonale.

Le projet d'acquisition du site Boschung à Granges-Paccot a été présenté, le 16 juillet 2018, à l'ensemble des collaborateurs de la police de sûreté. Comme tout nouveau projet de cette envergure, le possible déménagement de la police de sûreté a suscité des questions dans les rangs des inspecteurs. Dès septembre 2018, l'association du personnel de la police de sûreté a été associée aux réflexions.

Il ressort de l'appréciation de l'état d'esprit autour du déménagement des tendances contradictoires. Si certains craignent pour leur activité quotidienne et voient de manière défavorable le déménagement de la police de sûreté, d'autres collaborateurs sont plutôt favorables à disposer d'un lieu de travail à la fois moderne et proche des grands axes routiers autour de Fribourg.

Un groupe de travail, conduit conjointement par le chef de la police de sûreté et le chef des services généraux et regroupant des cadres et des agents de la police de sûreté, un officier de la gendarmerie, des représentants de l'association du personnel de la police de sûreté et des représentants de l'intendance de la Police cantonale, a évalué les besoins futurs, en tenant compte de l'évolution prévisible de l'organisation et des effectifs de la police de sûreté ainsi que des possibles synergies avec d'autres unités de la Police cantonale. Le résultat des premières réflexions élaborées par le groupe de travail confirme que le site Boschung permet d'offrir à la Police de sûreté un bâtiment moderne, accessible et capable d'aborder les défis technologiques propres aux phénomènes criminels de demain. L'intégration sur le site de Granges-Paccot permettra de mieux identifier les

synergies techniques, tactiques et logistiques permettant une meilleure gestion des ressources pour l'ensemble de la Police cantonale.

La relative distance avec le Ministère public n'est certes pas à prendre à la légère. Elle nécessitera des réflexions quant à la digitalisation du travail judiciaire et l'organisation du travail d'instruction. Cela dit, de telles réflexions verront le jour indépendamment des questions de distance géographique.

*10 décembre 2019*